République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-19DCC250626-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 25 juin 2026	N° 19dcc250626

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 25 juin 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 19 juin 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 43
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :

Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUNVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, FOLL Loïc, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, JESTIN Claudine, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, REDT Gérard, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés :
ABARNOU Mickaël donne pouvoir à Martial CLAVIER, KERANDEL Hélène donne pouvoir à Loïc FOLL, L'HOSTIS Nolwen donne pouvoir à Hélène TONARD, HELIES Karine donne pouvoir à Patrice BOUCHER, JAUD Christiane donne pouvoir à Christelle LE GALL, LAOT Cédric donne pouvoir à Olivier LE FUR

Désignation à la Commission locale de l'eau

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-40-1 relatif à la désignation des représentants des communautés au sein des organismes extérieurs ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 212-4 et suivants relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays des Abers ;

Vu la délibération n° 17dcc290426 du 29 avril 2026 portant désignation de représentants au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas-Léon, par laquelle le conseil communautaire a procédé à la désignation de deux membres sans pourvoir au troisième siège ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de communauté de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs dans lesquels la Communauté de communes du Pays des Abers est appelée à siéger ;

Considérant qu'il y a lieu de compléter cette désignation en pourvoyant au troisième siège ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de désigner Olivier LE FUR en qualité de représentant de la Communauté de communes du Pays des abers au sein de

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-19DCC250626-DE

la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas-Léon, en complément des désignations effectuées lors du conseil communautaire du 29 avril 2026.

Ainsi, les représentants de la CCPA à la Commission locale de l'eau sont les suivants :

Titulaires
- Martial CLAVIER - Olivier MARZIN - Olivier LE FUR

Fait et délibéré à Plabennec
le 30 juin 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

